

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
22 novembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 22 novembre 2011, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du Ministre des affaires étrangères de l'État de l'Érythrée, Osman Saleh Mohammed, concernant le nouveau projet de résolution relatif à des sanctions qui a été distribué aux membres du Conseil de sécurité (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Araya Desta



## **Annexe à la lettre datée du 22 novembre 2011 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'attention de l'Érythrée a été appelée sur une nouvelle version, distribuée aux membres du Conseil de sécurité, d'un projet de résolution visant à imposer à son encontre « des sanctions supplémentaires ». Dans cette dernière version, un des membres permanents du Conseil, qui est le principal moteur de la campagne anti-érythréenne, fait usage de tournures plus perfides qui ne sauraient à l'évidence dissimuler l'objectif essentiel du nouveau projet, celui d'imposer des sanctions économiques sévères pour arrêter le développement économique du pays et causer de graves difficultés au peuple érythréen.

Parmi ces mesures figurent notamment : i) une pléthore de restrictions bancaires ruineuses et d'entraves aux transactions commerciales avec l'étranger, et une « surveillance » de toutes les recettes minières, visant à paralyser des investissements étrangers directs en pleine croissance dans le pays en créant un climat économique chaotique; ii) la criminalisation et la suppression, par l'imposition de subtiles obligations et la mise en examen de ressortissants érythréens, de la taxe de redressement de 2 % que l'Érythrée perçoit auprès des membres de la diaspora érythréenne (par. 10 et 11 du dispositif); iii) une inspection des cargaisons érythréennes dans les ports, les aéroports et en haute mer ainsi que lors du transit par tous les États et « en particulier les États de la région » (par. 7 et 7 *bis* du dispositif); et iv) l'application d'une interdiction de voyager et d'un gel des avoirs à certains hauts fonctionnaires du Gouvernement (par. 8, 8 *bis* et 9 du dispositif).

Ces mesures ne vont pas seulement entraver le développement économique et social de l'Érythrée et peser sur les conditions de vie de son peuple, mais sont également porteuses de graves conséquences en matière de sécurité. La disposition donnant aux puissances qui nourrissent des intentions belliqueuses à l'égard de l'Érythrée l'autorisation d'inspecter toute cargaison à destination du pays va désorganiser le trafic maritime, priver l'Érythrée de son droit de passage inoffensif, et par ailleurs autoriser et encourager ses adversaires à continuer de porter atteinte à sa souveraineté. À coup sûr, cette disposition provocante n'a aucune chance de promouvoir la paix et la stabilité régionales.

L'interdiction de voyager imposée à certains hauts fonctionnaires vise avant tout à renforcer l'image d'État paria que les ennemis de l'Érythrée s'emploient à répandre pour des motivations politiques inavouées. La liste actuelle est une version réduite de celle concoctée l'an dernier par l'Éthiopie, à laquelle a été ajouté, de façon curieuse, un haut fonctionnaire dont le nom ne figure même pas dans le rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie et l'Érythrée.

Il y a, dans les efforts actuellement déployés, d'autres éléments pernicieux quant à la forme et au fond qui demandent à être examinés de plus près. En premier lieu, l'Érythrée attend toujours la réponse du Conseil de sécurité à la demande que lui a faite le Chef de l'État, le Président Isaias Afwerki, d'être entendu par lui à propos des vues de l'Érythrée et des initiatives érythréennes en faveur de la paix, de la stabilité et de la coopération économique dans la corne de l'Afrique.

En second lieu, en dépit des propositions détaillées de l'Érythrée, l'ensemble de la campagne visant à la punir, et notamment le projet de résolution actuel, continue de se fonder sur des accusations à son encontre aussi grossières qu'infondées, lui attribuant un rôle dans la déstabilisation de la région et l'appui au terrorisme, etc. À ce propos, l'Érythrée souhaite souligner les éléments suivants :

1. Elle a pris, dans le cadre de la médiation qatarienne, des mesures positives et constructives pour régler ses différends avec Djibouti, se retenant scrupuleusement de réagir aux provocations répétées et aux campagnes hostiles de ce pays. Elle demeure fermement engagée dans l'initiative qatarienne, dont elle est pleinement persuadée qu'elle conduira à la reprise de relations amicales entre les deux pays voisins;

2. En ce qui concerne la Somalie, elle réaffirme pour la énième fois qu'elle ne favorise aucun camp au détriment d'un autre. Ainsi qu'elle le fait clairement ressortir dans sa réponse et que l'établit le rapport du Groupe de contrôle – du moins pour la période postérieure à la résolution 1907 (2009) –, elle ne fournit aucun appui militaire ou financier à Al-Chabab, une organisation hostile au Gouvernement laïque de l'Érythrée. En ce qui concerne le Gouvernement fédéral de transition (GFT), il est à présent évident que ce n'est pas l'Érythrée qui œuvre activement à le saper et l'affaiblir, mais d'autres pays, qui proclament reconnaître sa légitimité. Au cours des deux dernières années, des dirigeants érythréens ont régulièrement rencontré des représentants du GFT, car la position érythréenne demeure que, pour la Somalie, la seule façon d'avancer est un processus politique sans exclusive dirigé par les Somaliens;

3. En ce qui concerne le terrorisme, elle souhaite appeler l'attention du Conseil sur son bilan en matière de lutte authentique et efficace contre le terrorisme et l'extrémisme, qui constituent des menaces pour son harmonie sociale et son développement socioéconomique. C'est pour cette raison que l'Érythrée trouve extrêmement blessante toute tentative – dont aucune n'est ni ne peut être appuyée par des éléments concrets – de l'associer au terrorisme. Ces accusations, telles celles concernant la tentative d'attentat à la bombe contre le Sommet de l'Union africaine en janvier 2011, les récentes allégations du Kenya concernant des expéditions d'armes à Baidoa et les accusations, plus anciennes, de l'Éthiopie concernant des livraisons d'armes à Kismayo ainsi que le déploiement de 2 000 soldats érythréens en 2006, sont fausses et cela sera démontré;

4. De façon qui contraste singulièrement avec son examen agité et hâtif des vues et actes de l'Érythrée, le Conseil de sécurité continue d'observer depuis plusieurs années un silence assourdissant au sujet de la violation flagrante du droit international commise par l'Éthiopie en occupant une partie du territoire souverain de l'Érythrée, ce qui menace clairement la paix et la stabilité régionales.

Au vu de ces faits et dans l'intérêt de la paix et de la justice, le Gouvernement érythréen invite le Conseil de sécurité :

- i) À agir avec neutralité, impartialité et équité dans l'accomplissement de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales et régionales;
- ii) À annuler la résolution 1907 (2009) et l'ensemble de ses conséquences, en se fondant sur une appréciation juste et équitable des réalités sur le terrain;

iii) À prendre des mesures pour amener l'Éthiopie à se conformer au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil.

Je tiens à vous rappeler que l'Érythrée a demandé que son président soit entendu par le Conseil de sécurité et qu'elle attend toujours une réponse positive à cette demande.

Le Ministre  
(*Signé*) Osman **Saleh**

---